



ENR/DPC-CIM/IL/V11.0-1416

# Achat d'une Concession

## ● A quel service s'adresser ?

**Direction Population et Citoyenneté – Service des cimetières - Mairie de Pamiers**

Avenue Saint Jean - 09100 Pamiers - Tel : 05.61.60.95.75

Fax : 05.61.67.34.39

**Courriel** : cimetières@ville-pamiers.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

## ● Dans quel cas faire une demande ?

Il s'agit d'un emplacement acheté au sein d'un des cimetières pour y placer le corps du défunt. La concession peut être d'une durée de 30 ou 50 ans.

Il existe trois types de concessions :

- **La concession individuelle** : destinée à la personne pour laquelle elle a été acquise,
- **La concession familiale** : destinée au(x) concessionnaire(s), conjoints et leurs enfants (sauf volonté contraire expresse de ce dernier), ascendants, descendants, enfants adoptifs, collatéraux (frère, tante, oncle, neveux...), alliés (membres de la belle famille), toute personne ayant une attache de liens spécifiques,
- **La concession collective** : destinée aux personnes désignées dans l'acte de concession, qu'elles soient de la famille ou non.

## ● Comment faire une demande ?

Les usagers doivent se présenter au service administratif des cimetières.

## ● Délai de délivrance

Dans les 4 jours, dès réception de tous les documents.

## ● Liste des pièces à fournir

- Le livret de famille,
- La carte nationale d'identité,
- Un justificatif de domicile datant de moins de un an,
- Le paiement par chèque.

